



Ligue de Football des Pays de la Loire
**CR d'Organisation des
Compétitions Seniors Féminines**



PROCÈS-VERBAL N° 04

Réunion du :	30 Juillet 2024
Présidence :	Florent MANDIN
Présents :	Gabriel GO – Daniel ROGER
Par messagerie :	Philippe BASSET – Martine COCHON – Guillaume CAUDRON - Fabienne MANCEAU – Bruno LA POSTA

Préambule :

M. Florent MANDIN, membre du club de MAREUIL SP.C. (541328)
M. Philippe BASSET, membre du club du MANS GAZELEC SP. (502419)
M. Gabriel GÔ, membre du club ET DE LA GERMINIERE (524226)
Mme Fabienne MANCEAU, membre du club ANGERS INTREPIDE (502375)

Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Championnats Régionaux

➔ Calendrier du Championnat U 18 F Région

Suite à la modification du nombre d'équipes dans les groupes de Championnat U 18 F R1 et R2, la Commission rectifie le calendrier général et le propose au CODIR pour validation.

➔ Calendriers des oppositions

La Commission établit les calendriers des rencontres des Championnats Régional 1 Féminin, Régional 2 Féminin et U18 Régional Féminin pour la saison 2024/2025 en tenant compte, dans la mesure du possible, des desideratas des clubs.

Conformément à l'article 15.1 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors Féminins, « *L'heure officielle des rencontres est fixée à 15 heures, sauf dispositions particulières prises par la Commission d'Organisation.*

Article 15.1.2 « *Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres le samedi entre 18h00 et 20h30. La Commission communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs.* »

Conformément à l'article 15.2.1 du Règlement des Championnats Régionaux U18 Féminins, « *Les rencontres se déroulent en principe le Samedi à 15h00. Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à un autre horaire. La Commission communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs.* »

La Commission accepte les demandes des clubs suivants :

- Régional 1 Féminin :
 - LA ROCHE ESOV 2 : coup d'envoi le Dimanche à 12 h
 - LE PELLERIN FCBL : coup d'envoi le Samedi à 20 h 30
 - ST GEORGES GUYONNIERE : coup d'envoi le Samedi à 18 h
- Régional 2 Féminin :
 - ANGERS CBAF 2 : coup d'envoi le Dimanche à 12 h 30
 - CHOLET SO : coup d'envoi le Samedi à 20 h 30
 - GF LOROUX DIVATTE : coup d'envoi le Dimanche à 12 h 30
 - ORVAULT SF 2 : coup d'envoi le Dimanche à 12 h 30
 - ST GEORGES GUYONNIERE 2 : coup d'envoi le Samedi à 18 h
- Régional U18 Féminin :
 - ANGERS SCO : coup d'envoi le Samedi à 11 h
 - CHANGE CS : coup d'envoi le Samedi à 11 h
 - GENESTON AS SUD LOIR : coup d'envoi le Samedi à 16 h
 - GF GESTE TILLIERES : coup d'envoi le Samedi à 17 h
 - GF LOROUX DIVATTE : coup d'envoi le Samedi à 16 h
 - GF NANTES EST : coup d'envoi le Samedi à 18 h
 - GF ORVAULT : coup d'envoi le Samedi à 16 h
 - LA ROCHE ESOVF : coup d'envoi le Samedi à 14 h
 - ST NAZAIRE AF : coup d'envoi le Samedi à 16 h

La Commission refuse la demande du club suivant en application de l'Article 15.1 du Règlement des Championnats Régionaux Féminins :

- Régional 1 Féminin :
 - o LA FLECHE RC : coup d'envoi le Dimanche à 15 h 30

3. Coupe de France Féminine

➔ Engagements

La Commission fait le point sur les engagements à ce jour. Elle rappelle que la clôture des engagements est prévue pour le 15 Août 2024. Une relance sera faite aux clubs qui ne sont pas encore engagés.

4. Coupes Pays de la Loire Seniors et U18 Féminines

➔ Engagements

La Commission fait le point sur les engagements à ce jour. Elle rappelle que la clôture des engagements est prévue pour le 18 Août 2024. Une relance sera faite aux clubs qui ne sont pas encore engagés.

5. Divers

➔ FFF

La Commission prend connaissance du mail de la FFF, actant le nombre d'équipes qualifiées par Ligue pour le 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe de France Féminine, à savoir 5 équipes (Le Mans FC et le FC Nantes n'étant pas concernés).

6. Calendrier

Prochaine réunion : Mardi 27 Août 2024 à 16H00 à St Sébastien sur Loire.

Le Président
Florent MANDIN



Le Secrétaire de séance
Daniel ROGER



CALENDRIER DES COMPETITIONS 2024/2025 - FEMININES

		D1 Féminin	D2 Féminin	D3 Féminin	Championnat National U19 Féminin	Régional 1 Féminin Régional 2 Féminin	Régional U18 F. R1 / 10 équipes	Régional U18 F. R2 / 12 équipes	Coupe de France Féminine	Coupe Pays de la Loire Seniors Féminine	Coupe Pays de la Loire U18 Féminine		
2024	Août	SD	03 - 04										
		SD	10 - 11										
		SD	17 - 18										
		SD	24 - 25										
	Septembre	SD	31 - 01										
		SD	07 - 08				J1						
		SD	14 - 15		J1	J1	J1	J1	J1	T1			
		SD	21 - 22	J1	J2	J2	J2	J2	J2				
	Octobre	SD	28 - 29	J2	J3	J3	J3	MR	J3	T2	T1		
		SD	05 - 06	J3	J4	J4	J4	J3	J3	J4			
		SD	12 - 13	J4	J5	J5	J5	J4	J4	J5			
		SD	19 - 20	J5	J6	J6	J6	MR	MR	T3 /Entrée D3	T2	T1	
Novembre	V	01 (La Toussaint)				MR							
	SD	02 - 03	J6	J7	J7	MR	J5	J6	Finale Régionale	T3			
	SD	09 - 10	J7	J8	J6	J8	J6	J7					
	L	11 (L'Armistice)				MR							
	SD	16 - 17	J8	J9	J7	J7	MR	J8					
	SD	23 - 24	J9			J9	MR		1er Tour Fédéral	T4	T2		
Décembre	SD	30 - 01				J8	J7	J9					
	SD	07 - 08	J10	J10	J8	J10	J8	J10					
	SD	14 - 15	J11			J10	MR	MR	2ème Tour Fédéral				
	SD	21 - 22			J9	MR							
	Me	25 (Noël)	TREVE										
2025	Janvier	SD	28 - 29	TREVE									
		Me	01 (Jour de l'An)	TREVE									
		SD	04 - 05					MR					
		Me	08	J12									
		SD	11 - 12					MR	MR	MR	1/16 Finale		
	Février	SD	18 - 19	J13	J11	J10		MR	MR	J11			
		SD	25 - 26					J11	J9	J12	1/8 Finale		
		SD	01 - 02	J14	J12	J11		J12	J10	J13			
		SD	08 - 09					MR	MR	MR	1/4 Finale	1/8 Finale	1/8 Finale
	Mars	SD	15 - 16	J15	J13	J12		MR	MR	MR			
		SD	22 - 23					J13	MR	MR			
		SD	01 - 02	J16	J14	J13		J14	J11	J14			
SD		08 - 09					J15	J12	J15	1/2 Finales			
SD		15 - 16	J17	J15	J14		J16	J13	J16				
Avril	SD	22 - 23	J18	J16	J15		MR	MR	MR	1/4 Finale	1/4 Finale		
	SD	29 - 30	J19	J17	J16		J17	J14	J17				
	SD	05 - 06					J18	MR	J18				
	SD	12 - 13	J20	J18	J17		J19	J15	J19				
	SD	19 - 20		J19	J18		MR	MR	MR				
Mai	L	21 (Pâques)					MR	MR	MR				
	Me	23	J21										
	SD	26 - 27		J20	J19		J20	J16	J20				
	J	01 (Fête du Travail)					MR	MR	MR				
	SD	03 - 04					MR	MR	MR	Finale	1/2 Finale	1/2 Finale	
	Me	07	J22										
	J	08 (Victoire 1945)					MR	MR	MR				
Juin	SD	10 - 11		J21	J20		J21	J17	J21				
	SD	17 - 18		J22	J21		J22	J18	J22				
	SD	24 - 25			J22								
	J	29 (L'Ascension)											
	SD	31 - 01			PAN D3 Aller		PAN D3 Aller						
Juin	SD	07 - 08			PAN D3 Retour		PAN D3 Retour						
	L	09 (Pentecôte)											
	SD	14 - 15											
	SD	21 - 22											
SD	27 - 28												